



**APPEL À CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE MOBILE DE VENTE À
EMPORTER DE BOISSONS FRAICHES NON ALCOOLISEES-GLACES-GRANITA
SUR LE PARKING DU FOND DE PLAGE DES MARINIÈRES**

-
**Procédure lancée en application des dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général
de la Propriété des Personnes Publiques**

-
RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Personne publique : Commune de Villefranche-sur-Mer

Objet de la consultation :

Avis d'appel à candidature pour l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un kiosque mobile de vente à emporter de boissons fraîches non-alcoolisées, glaces, granita, sur le parking du fond de plage des Marinières, pour la période du 6 mai 2026 au 6 octobre 2026.

Date limite de remise des offres :

Mardi 28 Avril 2026 à 12H00.

Contenu du dossier de candidature :

Il comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation ;
- Le cahier des charges ;
- Le plan d'implantation.

Mise à disposition des documents :

Les candidats devront télécharger les documents ci-dessus sur le site internet de la commune.

Présentation des candidatures :

Les documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée ;
- Le cahier des charges paraphé et signé ;

- Une pièce d'identité ;
- Un extrait KBIS de moins de 3 mois justifiant de l'inscription au registre du commerce ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile concernant l'activité en cours de validité ;
- Un descriptif du kiosque mobile avec visuel et dimension(s) ;
- Un descriptif technique de l'exploitation du kiosque en matière d'hygiène, de traitements des déchets, des emballages et contenants utilisés ;
- Une copie de l'attestation d'assurance du kiosque mobile ;
- Une note présentant la liste exhaustive des produits proposés (glaces, granita, boissons fraîches non-alcoolisées) et les tarifs proposés, une proposition de planning d'ouverture, présentation des expériences dans le domaine et tout élément que le candidat jugera utile pour étayer son dossier.

Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers des candidats seront soit :

- Déposés en Mairie au service Occupation du Domaine Public contre récépissé.
- Envoyés par courrier en recommandé avec avis de réception en mentionnant sur le courrier « candidature Kiosque Mobile » à l'adresse suivante :

Mairie de Villefranche-sur-Mer

La Citadelle – CS 10002

06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER Cedex

- Envoyés par format numérique à l'adresse odp@villefranche-sur-mer.fr en mentionnant en objet : candidature Kiosque Mobile.

Tout dossier incomplet ou parvenu après le délai précité ne sera pas examiné.

Contacts :

Service Occupation du Domaine Public

Tel : 04.93.76.33.68 / Mail : odp@villefranche-sur-mer.fr

Sélection des candidats

Les dossiers complets seront sélectionnés selon les critères suivants et avec notation globale sur 100 points :

- Expérience professionnelle du candidat **-40 points**
- Qualité esthétique du kiosque mobile et son insertion dans le site **-20 points**
- Qualité et diversité des produits **-20 points**
- Tarifs proposés **-20 points**

Choix du candidat

Le choix du candidat retenu sera effectué par Monsieur Le Maire assisté si nécessaire de membres élus du conseil municipal. D'autres personnes pourront être associées.

La commune se réserve la possibilité de négociation avec les candidats (cf. article 8 du cahier des charges).

À l'issue de la procédure, la commune procédera à la délivrance de l'arrêté autorisant le candidat choisi à occuper temporairement le domaine public.

Durée de l'autorisation d'occupation du domaine public

Du 6 mai 2026 au 6 octobre 2026 (soit une période de 5 mois).

Montant de la redevance d'occupation

L'exploitant devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public qui s'élève à 300 €/mois conformément à la délibération du conseil municipal du 8 avril 2024 fixant les droits de place, voirie et d'occupation du domaine public.